



Benoît TESTE
Secrétaire Général
BT/NO/19.20/068

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris le 23 avril 2020

Monsieur le Ministre,

Comme vous l'avez rappelé, la crise sanitaire constitue une situation sans précédent et s'est traduite par le confinement et la fermeture de lieux d'enseignement dont l'Université.

Ce contexte a généré une importante disparité des conditions d'étude et de préparation des candidat.es aux concours de recrutement de l'Éducation Nationale.

Il est du reste bien difficile d'en dessiner les contours tant les situations sont diverses : télétravail avec enfants, cours en distanciel avec toutes les limites d'équipement de la population que l'on connaît, santé personnelle et celle des proches,... Mais c'est dans ce contexte difficile et anxiogène que les étudiant.es et candidat.es libres doivent préparer les concours de recrutement dont l'organisation a été interrompue.

Au regard d'un déconfinement progressif à partir du 11 mai, vous proposez de reprogrammer les épreuves des concours. Si la FSU partage le souci de ne léser aucun candidat, d'assurer la sécurité sanitaire et de permettre la nomination des professeurs stagiaires au 1^{er} septembre 2020, elle tient, par le présent courrier, à vous rappeler les aspects prioritaires sur lesquels le ministère ne doit pas déroger au risque de porter atteinte à l'égalité et l'équité entre tous.tes les candidat.es.

Vous avez annoncé le report des oraux des concours internes au mois de septembre et octobre. Il pose aux candidats des problèmes d'organisation personnelle très importants, qui vont constituer autant d'obstacles au succès de celles et ceux qui n'auront pas la possibilité de poursuivre leur préparation, pour des raisons familiales ou professionnelles, au mépris des sacrifices consentis pour la préparation de ces concours. Le retard qui serait pris dans la publication des résultats de la session 2020 aurait aussi des conséquences importantes pour la carrière des admis.es, et empêchera celles et ceux qui ne le sont pas de se lancer dans la préparation de la session 2021.

D'autre part cela pose un certain nombre de problèmes concernant les affectations à la rentrée pour les CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP internes. En effet, un certain nombre de lauréat.es sont issu.es du premier degré ou d'autres versants de la fonction publique : quelle sera leur rentrée ? sur quels supports seront-ils affectés à l'issue de leur réussite ? Pour les candidat.es AED ou non titulaires enseignement, éducation, orientation, cette décision d'attente s'ajoute à leur situation déjà précaire.

Nous vous demandons donc de reconsidérer cette décision, en traitant de la même manière les candidat.es des concours internes que celles et ceux des concours externes, et en mettant tout en œuvre pour que les oraux des concours se déroulent d'ici fin juillet.

Nous regrettons aussi, après qu'ils aient été retirés du site ministériel, la publication des nouveaux programmes de l'agrégation qui auront du mal à se mettre en place dans les universités et créent une discrimination entre nouveaux candidats et admissibles de l'agrégation interne qui doivent jusqu'en septembre travailler l'ancien programme.

... / ...

Nous saluons le fait que les concours externes de recrutement qui ont commencé aillent à leur terme et que les épreuves se déroulent dans le respect strict des règles sanitaires. Nous insistons cependant sur les conditions qui doivent être mises en place pour que toutes les candidat.es soient dans des conditions qui respectent le principe d'équité, notamment si des visios sont utilisées. Toutefois, s'agissant des concours qui n'ont pas commencé, les épreuves d'admission, qui auront lieu au mois de juin et de juillet, seront constituées des seules épreuves écrites, nous déplorons que la procédure de titularisation comporte un oral placé au printemps 2021. Les jurys actuels de titularisation ou les CAP sont tout à fait compétents à travers les textes pour juger des capacités des stagiaires à exercer leur métier.

L'employeur dispose déjà de toutes les procédures nécessaires pour prononcer ou non la titularisation des stagiaires en fin d'année, aucun oral supplémentaire concernant le recrutement ne doit être imposé à cette promotion déjà mise à rude épreuve. Pour la FSU, il serait inacceptable que des lauréat.es du concours, engagé.es pendant un an dans leur formation et leur classe et remplissant toutes les conditions de titularisation, soient contraint.es de se soumettre à un oral supplémentaire.

Nous demanderons des précisions sur l'accompagnement des fonctionnaires stagiaires qui ne peut se soustraire au cadre déjà défini et qui doit se travailler en complémentarité. La visite supplémentaire d'un.e inspecteur.trice à la rentrée, risque de revêtir un caractère évaluateur quand ces stagiaires auront principalement besoin de conseils et de soutien de la part de leur équipe de suivi.

Les lauréat.es d'un concours "exceptionnel" (réduit aux épreuves écrites) auront davantage besoin de formation que de contrôle. Pour eux l'accent doit avant tout être mis sur les ressources supplémentaires données à la formation afin de garantir au-delà des maquettes de master, l'étayage nécessaire à leur accompagnement.

Par ailleurs, dans le 1^{er} degré et suite aux annonces le 27 mars dernier d'une dotation supplémentaire, la FSU souhaite savoir comment ces postes seront occupés. L'annonce de la création de 1248 postes sans redéploiement doit entraîner 2500 places supplémentaires au concours. La FSU tient à rappeler son attachement au recrutement par concours et demande un collectif budgétaire.

Toutefois, en cas de besoins supplémentaires en postes, la FSU s'opposant à tout recrutement de contractuel.les, demande à ce qu'il soit fait appel aux listes complémentaires conformément à l'ordonnance 2020-351 du 27 mars 2020 partout où cela est possible. Nous proposons que les académies déficitaires puissent recruter les candidat.es retenu.es sur les listes complémentaires des autres académies, sur la base du volontariat. Une fois ces possibilités épuisées, la FSU demande que des concours supplémentaires du CRPE soient organisés à l'instar des concours supplémentaires de Créteil et Versailles.

Dans le second degré, recruter davantage est une nécessité. Les effectifs prévus à la rentrée 2020 sont en augmentation avec 22500 élèves supplémentaires alors que 820 emplois sont supprimés dans les académies au budget 2021. Cette année, des milliers d'heures ne sont pas assurées ! Pour réduire les inégalités et tâcher de remédier aux dégâts qu'auront occasionnés le confinement et la fermeture des établissements scolaires, il est encore temps d'augmenter le nombre de postes dans les différents concours du second degré.

Enfin, en accord avec les propos du Président de la République affirmant le 16 mars dernier que toutes les réformes en cours étaient suspendues, la FSU rappelle ici sa demande que les propos présidentiels soient respectés et que la réforme de la formation initiale des enseignant.es ainsi que la mise en place des nouveaux concours de recrutements prévues en 2022 soient suspendues elles aussi.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Benoît TESTE
Secrétaire Général de la FSU

